

LE WEBAFFILIGUE

Informations complémentaires pour l'association
Sportive UFOLEP
(Août 2014)



Nouveautés 2014/2015 :

- **Impression des demandes de renouvellement de licence UFOLEP**

Vous trouverez dans ce guide complémentaire sur l'utilisation du Webaffiligue-Association, des informations concernant uniquement les association sportive UFOLEP.

1 - Comment fonctionne le Webaffiligue-Association ?

Votre Fédération enregistre l'affiliation de votre association et l'adhésion de vos membres dans son logiciel Affiligue. Chaque soir, votre Fédération transmet ses informations au serveur Web national pour mettre à jour votre espace personnel sur le Webaffiligue-Association.

Les informations validées par la Fédération sont à votre disposition dès le lendemain vers 8h.

Dans votre espace Webaffiligue-Association, vous avez à votre disposition l'ensemble des membres qui ont pris une carte/licence pour cette saison et tous ceux de la saison précédente qui n'ont pas renouvelé leur carte. (Pour votre confort, les adhérents des années précédentes ne s'affichent plus mais sont tout de même conservés dans notre logiciel).

Validation saison 2014/2015	Dernière adhésion	Numéro	Nom	Prénom	Sexe	Tranche d'âge		Suppr.
<input checked="" type="checkbox"/>	2014/2015	03016442	BILHARDES	KADER	H	A		
<input checked="" type="checkbox"/>	2014/2015	06001220	BILHARDES	ODETTE	F	A		
<input type="checkbox"/>	2013/2014	03016390	CHENETEAU	DANIELLE	F	A		<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	2014/2015	57301097	CHENETEAU	FRANCOIS	H	A		
<input type="checkbox"/>	2014/2015	71309591	CHENETEAU	FREDERIQUE	F	A		<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	2014/2015	71309592	CHENETEAU	YVES	H	A		

Sur chaque ligne apparaît un membre de votre association précisant sa dernière adhésion en cours. Vous pouvez consulter, trier, imprimer, envoyer un email, etc.

Si vous modifiez les informations sur vos membres, vous devez les transmettre à votre Fédération pour qu'elle enregistre ces mises à jour dans son logiciel Affiligue.

Vous envoyez les informations modifiées en utilisant le bouton rouge  « Transfert à la fédé ». Dès que vous cliquez dessus, le transfert est automatique et le bouton disparaît : un email est envoyé à votre Fédération départementale et vous recevrez également cet email en copie.



Pour que votre Fédération départementale puisse délivrer les licences UFOLEP, il est obligatoire de fournir pour chaque demande un bulletin daté et signé par le licencié + un certificat médical (sauf si vous avez choisi de contrôler et vérifier les certificats médicaux).

Afin de vous accompagner dans l'envoi de ces documents, en cliquant sur le menu « Bordereaux », vous pouvez imprimer une lettre et une liste récapitulative de pointage. Consultez le Chapitre « 11 – Historiques des envois d'informations à la Fédération ».

Chaque transfert de données à votre Fédération départementale crée un fichier qui est identifié par un numéro (retrouvez la copie de ce fichier dans le menu « Bordereau d'accompagnement »).

Le délai de traitement peut varier selon la Fédération. Si elle a traité et accepté votre fichier, vous pouvez le constater lorsque le bouton  apparaît sur la ligne des adhérents/licenciés.

Validation saison 2014/2015	Dernière adhésion	Numéro	Nom	Prénom	Sexe	Tranche d'âge		Suppr.
	2014/2015	03016442	BOUAFER	KADER	H	A	 	

Attention :

- **vous devez grouper vos demandes.** C'est-à-dire que vous ne devez pas cliquer sur le bouton de transfert à la Fédération après chaque modification d'un membre. Faites toutes vos modifications et cliquez sur le bouton « Transfert à la fédé » lorsque vous allez fermer votre Webaffiligue-Association.
- même si la Fédération n'a pas encore traité une demande en cours, vous pouvez revenir plus tard et procéder à de nouvelles modifications/nouvelles inscriptions/réinscriptions, il faudra alors faire un nouveau transfert matérialisé à nouveau par l'apparition du bouton .

2 - Licences et obligation de certificat médical

Lorsqu'une association est affiliée à une Fédération sportive, elle est soumise au respect des procédures de gestion de cette Fédération sportive, elle-même soumise à la réglementation du Code du sport.

Lorsque votre association, affiliée à l'UFOLEP, propose à ses adhérents de souscrire à une licence sportive UFOLEP, l'obtention de cette licence UFOLEP est soumise à cette réglementation :

- **pour une nouvelle demande de licence pratiquant ou non pratiquant**

« Dans le respect du Code du Sport, dans sa partie relative à la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, et en référence au règlement médical UFOLEP (édition 2008), toute première (1^{ère}) demande de licence doit être accompagnée d'un certificat médical datant de moins d'un an. » (Extrait des procédures UFOLEP).

- **pour un renouvellement de licence pratiquant**

« La volonté politique de l'UFOLEP de préservation de la santé du citoyen conduit à élargir cette obligation à tous les licenciés pratiquants en situation de renouvellement d'adhésion et ce, quelle que soit la forme de pratique (compétitive ou non compétitive) » (Extrait des procédures UFOLEP).

L'UFOLEP a mis en place une nouvelle disposition pour le renouvellement des licences UFOLEP : le certificat médical est obligatoire uniquement à la 1^{ère} demande de licence sous 4 conditions :

- renouvellement d'une licence de la saison précédente
- sur les mêmes activités pratiquées la saison précédente
- sans aucune pratique compétitive sur l'ensemble des activités pratiquées par le licencié
- les activités doivent faire partie des sports concernés par cette procédure :
22001-Billard / 27004-Boules / 24001-Boomerang / 22002-Bowling / 24002-Cerf-volant / 22021-Croquet / 22003-Danse sportive / 22020-Autre danse (urbaine, classique,...) / 22022-Double Dutch / 29201-Ecole du sport labellisée activités R1/ 22023 -Eveil corporel / 22024-Football de table / 26004-Golf et activités golfigues / 22004-Gymnastique d'entretien (APE) / 22005-Jogging / 22025-Marche nordique / 22010-Match d'improvisation théâtrale / 24010-Modélisme aérien (- 25 Kg) / 24012-Modélisme naval / 24013-Modélisme roulant / 22026-Pêche / 27007-Pétanque / 22006-Randonnées pédestres / 22009-Raquette neige / 22008-Sophrologie / 23015-Tai -Chi-Chuan / 22007-Yoga Qi-Gong Gymnastiques douces / 29200-Ecole du sport labellisée activités R2/ 21001-Activités aquatiques d'entretien / 23014-Capoïera

Quand vous faites la demande de renouvellement d'un licencié UFOLEP pratiquant, la fenêtre de saisie de la date du certificat médical peut apparaître :

The screenshot shows a web form titled "Réadhésion :". At the top, there is a field for "UFOLEP" with a dropdown arrow. Below this, a blue instruction box says "Vous devez renseigner la date de la visite médicale :". Underneath, there is a "Date:" label followed by a date input field (with slashes for day/month/year) and an "Effacer" button. A checkbox is present with the text "Si cette personne n'a plus d'activités UFOLEP, cochez cette case." Below the checkbox, a larger text box provides instructions: "Nous vous rappelons que vous pour obtenir cette licence, vous devez nous transmettre le bulletin d'inscription ou de renouvellement d'inscription daté et signé par le licencié. (Si vous n'avez pas ce bulletin, cliquez sur le bouton imprimer dans la liste de vos membres pour l'éditer.) Il sera également accompagné de son certificat médical (si vous en avez renseigné la date)." At the bottom right of the form, there are two buttons: "Valider" and "Annuler".

Si le licencié a au moins une activité enregistrée la saison précédente qui permet de pouvoir bénéficier de cette nouvelle procédure, une nouvelle case à cocher « Si cette personne n'a pas de pratique compétitive cochez cette case pour ne pas avoir à fournir de certificat médical » apparaîtra automatiquement.

Quelques exemples :

- Si le licencié pratiquait uniquement le Billard et la Gymnastique d'entretien la saison précédente, il peut bénéficier de cette nouvelle procédure pour ces deux activités.
- Si le licencié pratiquait uniquement le Billard la saison précédente, il peut bénéficier de cette nouvelle procédure, mais si vous ajoutez une nouvelle activité, un message d'erreur apparaîtra et le Webaffiligue vous demandera de modifier la fiche du licencié pour mettre à jour les activités ou pour décocher la case « pas de pratique compétitive ».
- Si le licencié avait plusieurs activités la saison précédente, par exemple : Billard et Rugby, il peut bénéficier de cette procédure uniquement pour l'activité Billard. Un message d'erreur apparaîtra et le Webaffiligue vous demandera de mettre à jour les activités en supprimant l'activité Rugby non concernée par ce dispositif.

3 - Les bordereaux d'accompagnement



La liste des fichiers disponibles apparaît :



Chaque fichier correspond à une liste d'adhérents modifiée.

Cliquez sur la ligne qui vous intéresse pour afficher la liste des adhérents présents dans cette liste.

Une nouvelle fenêtre apparaît pour afficher le récapitulatif de cet envoi d'information à votre Fédération.

1 Personne(s)

Traitement	N° d'inscription	Nom	Age	Risque	Bull. inscr. / Dem. renouv.	Certificat médical / Date / Activité principale
R	71303463	BECK DIMITRI	A	R6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 23/02/2013 MOTO-Activité Moto-cross (course sur prairie, endu

Traitements

N : Nouveau **R** : Réadhesion **M** : Modification **S** : Suppression

Les colonnes « Risque », « Bull.inscr » et « Certificat médical » sont renseignées uniquement d'un traitement N ou R.

Remarque : si un licencié est en traitement N (Nouveau), un numéro d'adhérent peut s'afficher s'il a été détecté en homonymie, c'est-à-dire qu'il est déjà adhérent d'une autre association du département. Lors de la saisie de ce nouvel adhérent, le webaffiligue a signalé l'homonymie et vous avez accepté de reprendre les informations existantes.

3 - Comment renouveler un licencié pour une nouvelle saison ?

Pour renouveler la licence d'un membre de votre association, vous devez au préalable lui faire signer sa « demande de renouvellement de licence ». Elle vous a été envoyée par la Fédération dans votre dossier de réaffiliation. Si vous n'avez pas ce document, vous pouvez l'imprimer en cliquant sur la ligne d'un membre sur le bouton .

Validation saison	Dernière adhésion	Numéro	Nom	Prénom	Sexe	Tranche d'âge		Suppr.
2013/2014								
<input type="checkbox"/>	2012/2013	001_71303463	BECK	DIMITRI	H	A		<input type="checkbox"/>



19/8/2014 Impression : Formulaire d'adhésion

2014/2015

DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCE UFOLEP
Saison du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 (1)
 Association n° 051507016 - ARGONNE MENOU MOTO CROSS

LICENCE N°

051-70231000 (1) **M BIGOT NICOLAS**
 né(e) le 28/03/1995 à **VITRY LE FRANCOIS, 20 RUE DES ENFANTS, 51100 VAILLIES**

Tél : 03.26.74.47.86 Port : Profession : Inconnu

Acceptez-vous de recevoir des informations provenant de la Ligue de l'Enseignement, l'UFOLEP, l'USEP ?
 * Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés Gymnova, Nousasport, Svetus (Gym); Univid (syndicat des véhicules de loisirs); Casalsport (multisport) pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. (cf. Liste sur www.ufolep.org).

Oui Non

Mon abonnement "les idées en mouvement":
 Oui, je m'abonne pour 19,50€ pour 10 numéros

Email :
 En communiquant votre adresse email vous recevrez 5 fois par an notre revue "Enjeu".

140 x 180

ACTIVITES NON SPORTIVES

Activité(s) éducative(s) et culturelle(s) :

MES ACTIVITES SPORTIVES PRATIQUEES AU SEIN DE MON ASSOCIATION

Dirigeant (Non pratiquant) Activité principale (non pratiquant):
 Officiel (Non pratiquant) Activité secondaire (non pratiquant):

Pratiquant Activité principale (pratiquant): 29034 (R6)
 Pas de pratique compétitive (6) Activité secondaire (pratiquant):
 Animateur (pratiquant)

Date du certificat médical (5) | | | | | Nom du médecin: Date de surclassement (5) | | | | |
 Date CASM Moto | | | | | Numéro de CASM Moto : | | | | |

INFORMATIONS ASSURANCE Êtes-vous licencié d'une autre fédération ? Non Oui, Précisez :

Pour les licenciés UFOLEP non pratiquants et pratiquants de risque R1, R2, R3 R5 ou R6, Votre association a souscrit auprès de l'APAC une assurance collective Multirisque Adhérents Association qui comprend la garantie "Responsabilité Civile " obligatoire. Conformément à l'article L.321-4 du Code du sport, elle vous propose en outre une garantie " Individuelle Accident ". **J'accepte les conditions de cette garantie " Individuelle Accident " de base (6) dont la notice d'information de garanties et de prix m'a été remise au préalable, et je souhaite souscrire l'option suivante (voir ci-dessous le tableau de ces garanties) :**

Complémentaire individuelle de Personnes Option 1
 Complémentaire individuelle de Personnes Option 2
 Complémentaire individuelle de Personnes Option 3 (pour les mineurs)

Pour les licenciés UFOLEP de risques R5 ou R6 : Je prends note que le bénéficiaire des garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des consignes et contraintes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement joint à la notice d'information.

Attention : les licenciés résidant à l'étranger ne disposent d'aucune garantie (à l'exception **Date et signature du licencié :** de l'individuel accident) dans le pays de leur domicile. (ou si mineur, du représentant légal)

Nature des garanties	Garanties de base	CIP Option 1	CIP Option 2	CIP Option 3 (4)
Frais de soins accident	7.623 €	7.623 €	7.623 €	7.623 €
Prothèse dentaire	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent	336 € / dent
Lunettes de vue et lentilles	610 €	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires	458 €	1.525 €	1.525 €	1.525 €
Invalidité permanente	30.490 € x taux - de 1 à 50 % 91.470 € x taux > 50 % Maximum 60.980 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50 % Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50 % Maximum 152.450 €	76.225 € x taux 228.674 € x taux > 50 % Maximum 152.450 €
Décès par accident	7.623 €	15.245 €	30.490 € + 7.623 € au conjoint + 3.812 € par enfant à charge (capital total maximum 60.980 €)	7.623 €
TARIF 2014/2015 UFOLEP	1,14 €	23,52 €	30,42 €	22,37 €

Pour les licenciés UFOLEP relevant des activités classés en risque R4 (Activités: 24021-Parachutisme - 24022-ULM - 24023-Vol à voile - 24024-Vol libre - 21031-VNM-Jet-ski) Je prends note que ma licence ne procure aucune assurance, qu'il s'agisse de garanties en responsabilité civile comme de l'Individuelle Accident (3). Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L. 321-4 du Code du Sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

Date et signature du licencié :
(ou si mineur, du représentant légal)

LICENCE PROVISOIRE UFOLEP
 Association n° 051507016(2014/2015)
 Licence n° 70231000
 Nom: BIGOT
 Prénom: NICOLAS
 Activités: 29034 (R6)

(1) Cette demande de renouvellement de licence (dossier complet) est validée à compter de sa date de réception par la Fédération départementale. (2) Pour les activités où le certificat médical est obligatoire uniquement à la 1ère délivrance de la licence s'il n'y a pas de pratique compétitive. Concernant également le cas où le médecin mentionne une interdiction de faire de la compétition. Dans les 2 cas, la licence portera la mention "Pas de pratique compétitive". (3) Veuillez vous reporter au règlement médical 2008 de l'UFOLEP. (4) Le certificat médical sera remis au Président de l'association (original ou copie). (5) La photocopie de votre CASM doit être transmise avec votre demande de licence. Si toutes les données sont remplies la licence portera la mention "Licence Sport motocycliste". (6) en cas de non-acceptation, veuillez barrer le texte et écrire la mention "sans Individuelle Accident" et contacter votre responsable associatif. La date et la signature sont obligatoires. (7) Cette option 3 est réservée aux mineurs n'exerçant pas une activité salariée et aux étudiants fiscalement à charge de leurs parents. (8) Veuillez prendre contact avec le président d'association pour connaître les éventuelles garanties directement souscrites par votre association auprès d'APAC Assurances.
 Information CNIL : La Ligue de l'enseignement déclare ses fichiers de membres et d'associations affiliées à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Veuillez vous adresser à votre association.

http://www.affiliague.org/Pages/BullAdhImprimer_SAISON.aspx?pm=051507016&d=958491&bulletin=2014 1/1

Vous pouvez toujours modifier cet adhérent mais vous ne pouvez pas annuler sa demande de renouvellement de licence.

Lorsque le voyant  apparaîtra, votre Fédération aura validé votre demande et sa licence sera disponible :



Validation saison	Dernière adhésion	Numéro	Nom	Prénom	Sexe	Tranche d'âge		Suppr.
2013/2014								
	2013/2014	001_71303463	BECK	DIMITRI	H	A	 	

Remarque : en fonction de la charge de travail du service Affiliation de votre Fédération, les délais de traitement par votre Fédération peuvent varier de deux à plusieurs jours.

Vous devez remettre à la Fédération la demande de licence signée par le licencié accompagnée de son certificat médical si nécessaire pour que les demandes Webaffiligue puissent être traitées.

La mention « Pas de pratique compétitive » apparaîtra sur la licence UFOLEP.

Si vous souhaitez faire disparaître la mention « pas de pratique compétitive », il suffit de modifier la fiche du licencié en décochant la case « pas de pratique compétitive » et en saisissant une date de certificat médical.

Eléments complémentaires

Date de la visite médicale :

Date d'homolog. - Risque :

N° CASM :

(obligatoire à partir de 12 ans pour faire une activité moto.)

Date CASM :

Il vous faudra transmettre ce certificat médical à votre Fédération départementale qui vous éditera une nouvelle vignette à coller sur la licence.

4 - Signature du bulletin de demande de licence UFOLEP

Article L.321-4 du Code du Sport : "les associations et les Fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer".

Conformément aux dispositions du Code du Sport, les associations sportives et les Fédérations sportives sont tenues d'informer les adhérents de l'intérêt de disposer de garanties Individuelle Accident couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le bulletin individuel de demande de licence UFOLEP répond à cette obligation légale en informant les licenciés des garanties accordées et leur propose une garantie Individuelle Accident, leur conseillant en outre la souscription de garanties complémentaires optionnelles élevant les plafonds forfaitaires de base.

Ce document, signé par chaque licencié, confirme le respect du Code du Sport et ce faisant, protège aussi bien l'association affiliée que le Comité Départemental UFOLEP. Ce document doit être remis par l'adhérent à l'association qui le transmet à la Fédération pour le conserver 10 ans.

5 – Impression des demandes de renouvellement de licence UFOLEP

Ce menu vous permet d'imprimer toutes les demandes de renouvellement de licences de vos adhérents sélectionnés par une recherche en une seule fois dans 1 seul fichier PDF.

19/8/2014		Impression : Formulaire d'adhésion	
 TOUS LES SPORTS AUTREMENT 2014/2015		DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCE UFOLEP Saison du 1er septembre 2014 au 31 août 2015 (1) Association n° 051507016 - ARGONNE MENOUE MOTO CROSS	
LICENCE N°			
051-70231000 (1)			
M BIGOT NICOLAS né(e) le 28/03/1995 à VITRY LE FRANCOIS, 20 RUE DES SPHAIRES, 51300 MAROLLES			
Tél : 03.26.74.47.86	Port :	Profession : Inconnu	
Acceptez-vous de recevoir des informations provenant de la Ligue de l'Enseignement, l'UFOLEP, l'USEP ?			
<small>* Par tiers partenaires, sont concernées les sociétés Gymnova, Nouansport, Sveltus (Gym); Univid (syndicat des véhicules de loisirs); Casalsport (multisport) pour un routage catalogue par année sportive avec clause de confidentialité pour les données fichiers. (cf.Liste sur www.ufolep.org).</small>			
			<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Attention : l'impression des demandes de renouvellement de licence de la prochaine saison vous sera proposé à partir du mois de Juin de chaque année. Mais pour que cela soit possible, votre association aura déjà du informer la fédération de sa réaffiliation pour une nouvelle saison et remplit les documents de réaffiliation.